



PRÉFET DE LA LOIRE- ATLANTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
de la cohésion sociale

Nantes, le 14 septembre 2020

REUNION NOUVEAUX ELUS

La sécurité des pratiques sportives en Loire-Atlantique

Contexte

La Loire-Atlantique est un des départements les plus sportifs de France pour la pratique en club. 10ème département touristique, il attire également beaucoup d'adeptes de sports de nature, notamment nautiques.

L'offre sportive est développée mais les activités et les équipements ne sont pas équitablement répartis sur le territoire. Certains publics pratiquent peu les APS (activités physiques et sportives).

Enjeux

La sécurité des pratiquants des APS et du public des manifestations sportives est en soi un objectif, dans un secteur qui peut être accidentogène et dans un département qui compte 6 500 équipements recensés, 3 100 clubs, plus de 400 000 licenciés sportifs et 4 960 éducateurs sportifs déclarés (pour lesquels une vérification d'honorabilité -interrogation du casier judiciaire B2 et du FIJAIS- est faite), et aussi un gage de qualité de l'offre sportive. La Loire-Atlantique connaît en outre une forte activité touristique notamment l'été sur le littoral, ce qui requiert une vigilance particulière. La pratique sportive est également importante en dehors des associations fédérées (encadrement ubérisé ou pratiques autonomes).

Place de l'État

Le préfet de département est l'autorité compétente ; il est garant du respect des dispositions du code du sport. Il s'appuie sur la DDCS, chargée du contrôle sur pièces (déclaration des éducateurs sportifs) et du contrôle sur place des établissements d'activités physiques et sportives, ainsi que de l'accompagnement des organisateurs d'APS et de l'information du public, notamment dans le cadre des campagnes de prévention lancées par le ministère des sports.

La DDCS est de plus en plus active dans son appui aux collectivités et dans des actions de sensibilisation des pratiquants sportifs (pratiques fédérées, c'est à dire organisées sous l'égide des fédérations sportives et de leurs organes déconcentrés ; pratiques non fédérées utilisant la rue et les espaces naturels comme stade).

Objectifs

Maximiser l'impact de l'action préventive de l'Etat auprès des organisateurs d'APS et auprès des usagers, pour une meilleure intégration des dimensions réglementaire et sécuritaire dans leurs pratiques :

-communiquer activement et massivement sur l'importance de la réglementation;

Ex : publication dans le journal 20 minutes, spots radio sur HitWest et Virgin radio

-mieux informer les acteurs du sport sur leurs obligations;

Ex : publications sur les réseaux sociaux, informations données lors des contrôles sur place des établissements (de l'ordre de 90 à l'année en Loire-Atlantique) et des déclarations et des renouvellements de demandes de cartes professionnelles des éducateurs.

-répondre aux besoins sociaux en partenariat notamment avec les collectivités : favoriser le développement des pratiques libres dans un cadre sécurisé, promouvoir le sport-santé et lutter contre les VIDS (violences et incivilités dans le sport).

Exemples d'actions à destination des collectivités ou en partenariat avec les collectivités

-Les **rencontres thématiques du sport en Loire-Atlantique à destination des collectivités** :

.1^{er} oct 2019 « Street workout et parkour, nouveaux usages urbains et enjeux de santé »

.« Quel service public pour les baignades d'accès payant ? » report au printemps 2021 pour cause de crise sanitaire

-La publication d'un **guide « pratique sportive libre : accompagnement au développement du street workout »**. Lien vers le guide : <https://fr.calameo.com/read/005614939d78b888a2bc4> .

L'édition d'un support similaire concernant le parkour est en cours.

-La création d'une **fiche récapitulative des outils pour lutter contre les violences, incivilités et discriminations dans le sport** : l'affichage est en cours dans les équipements sportifs de Loire-Atlantique

-Des **conférences téléphoniques régulières avec l'ANDES, l'ANDISS et les offices municipaux des sports** depuis le début du déconfinement, afin d'expliciter la réglementation en vigueur, recueillir les difficultés locales et trouver des solutions au cas d'espèce.

-**Accompagnement des territoires au déploiement de maisons sport-santé** : labellisation du Lab s'port (Saint-Nazaire) et projet en cours à Clisson dans le cadre d'une 2^{ème} vague de labellisation

-Le **Beach Tour 44**, soit la délocalisation du pôle sport de la DDCS durant deux sessions de trois jours, sur les plages de la baie du Pouliguen au mois de juillet et août. L'enjeu était d'optimiser et de concrétiser la prévention sur site et de donner du sens à la réglementation pour le grand public. Cette action pilotée par la DDCS, à laquelle s'est associée la DDTM-DML, est déclinée en partenariat avec les collectivités d'accueil et les acteurs du sauvetage.

Lien vers la vidéo de l'opération : <https://youtu.be/jd2hC4gyZC8>

-Le **label Bien dans l'eau**, qui vise à faire des clubs de plage des ambassadeurs de la prévention des noyades en dispensant des séances d'apprentissage de la natation ou d'aisance aquatique. Ce label, d'adhésion volontaire et délivré pour une saison, permettra d'accentuer la visibilité des messages de prévention.

Le ministère chargé des sports a désigné la Loire-Atlantique comme département pilote pour les politiques de lutte contre les noyades et de développement de l'aisance aquatique.

Perspectives

Avec la crise de la Covid-19, le sport a pu apparaître comme un besoin essentiel. Elément d'émancipation et d'épanouissement mais aussi de préservation du capital santé, il est également porteur des valeurs républicaines qui permettent le bien vivre ensemble.

Le travail collaboratif Etat-collectivités qui est engagé (considération des besoins sociaux, mobilisation et information des professionnels, échanges en amont de l'implantation des établissements estivaux, communication auprès de grand public) est à poursuivre car c'est une réelle plus-value en termes de qualité et sécurité.

Lien vers le site des services de l'État : <https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sport-et-soutien-a-la-vie-associative/Sport/Reglementation-des-activites-sportives>